

FRCS  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31/12/2023

À Monsieur Brun Alain

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par FRCS, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation] relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 19/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Alain Brun.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Chambourcy le 15/05/2024*

**Cabinet LFE2C Audit**  
**Frédéric Paulino**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

**BILAN ACTIF DÉTAILLÉ**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL (I)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	15 000,00		15 000,00	
45600000 ASSOCIES OPERATION SUR CAPITAL	15 000,00		15 000,00	
Disponibilités	125 824,48		125 824,48	
51210000 CIC	125 824,48		125 824,48	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>140 824,48</b>		<b>140 824,48</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>140 824,48</b>		<b>140 824,48</b>	

**BILAN PASSIF DÉTAILLÉ**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital</b> (dont versé : 0 )	<b>140 901,00</b>		<b>140 901,00</b>	
10200000 FONDS FIDUCIAIRE	15 000,00		15 000,00	
10270000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	125 901,00		125 901,00	
<b>Réserves</b>				
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-6 676,52</b>		<b>-6 676,52</b>	
SITUATION NETTE	134 224,48		134 224,48	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>134 224,48</b>		<b>134 224,48</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	<b>6 600,00</b>		<b>6 600,00</b>	
40810000 FOURN.FACTURE NON PARVENUE	6 600,00		6 600,00	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>6 600,00</b>		<b>6 600,00</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>140 824,48</b>		<b>140 824,48</b>	
(1) Dont à moins d'un an	6 600,00			

**1588 - FONDS DE RECHERCHE SUR LES CANCERS**  
**COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

	Du 19/01/23 Au 31/12/23	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Montant net du chiffre d'affaires				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION ( I )</b>				
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes	6 676,52		6 676,52	
62260000 HONORAIRE COMPTABLE	3 600,00		3 600,00	
62261000 HONORAIRES DIVERS	3 000,00		3 000,00	
62700000 SERVICES BANCAIRES	76,52		76,52	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>	<b>6 676,52</b>		<b>6 676,52</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-6 676,52</b>		<b>-6 676,52</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
<b>Produits financiers</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>				
<b>Charges financières</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>				
<b>RÉSULTAT COURANT</b> <small>avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</small>	<b>-6 676,52</b>		<b>-6 676,52</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 676,52</b>		<b>6 676,52</b>	
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-6 676,52</b>		<b>-6 676,52</b>	

## SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE	0		

1588 - FONDS DE RECHERCHE SUR LES CANCERS  
**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 140 824,48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -6 676,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 19/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/04/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

**1. PREAMBULE**

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du fonds de dotation. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

**2. OBJET SOCIAL DU FONDS DE DOTATION**

*Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06*

Le Fonds de dotation « Fonds de Recherche sur les Cancers du Sang » a pour objet de favoriser les connaissances et le développement de la formation, de l'éducation et de la recherche clinique et biologique dans les domaines de l'hématologie, l'immunologie, la thérapie cellulaire, et la transplantation, notamment en participant à des recherches biomédicales et des activités de formation à l'intention des professionnels de santé, des malades, et du grand public au sens large.

Ce fonds conduira donc ses activités en vue de la réalisation de ses missions d'intérêt général, avec un but non lucratif, une gestion désintéressée, et au profit d'un très large public. Le fonds exercera directement des actions de nature éducative, scientifique, et sociale, qui concourent à la mise en valeur et à la diffusion des connaissances scientifiques françaises et internationales.

**3. MOYENS MIS EN OEUVRE**

Ce fonds a donc pour objectif de promouvoir et de développer la formation, l'enseignement et la recherche scientifique en matière des cancers du sang. En vue de la réalisation de son objet, le fonds peut, notamment :

- organiser des actions de recherche, formation, rencontres, colloques, séminaires,
- publier toute analyse, ouvrage, thèse, nomenclature, etc. entrant dans le cadre de son objet, - distribuer des bourses de recherche pour des actions entrant dans l'objet du fonds,
- acheter tout bien mobilier ou immobilier en vue de poursuivre ses activités propres,
- mener des actions d'information et d'éducation dans le domaine des cancers du sang, qu'il s'agisse d'actions auprès des populations malades concernées, de la formation des acteurs intervenants au niveau local, national ou international, afin notamment de faire connaître des pratiques innovantes dans ce domaine, - le soutien direct ou indirect dans le domaine de la prise en charge des cancers du sang, avec le financement d'études scientifiques, recherches biologiques, recherches biomédicales, recherche en sciences humaines, ou toute autre recherche utile dans ce domaine,
- enfin, des actions de coopération avec des organisations nationales ou internationales et le soutien à tout projet en faveur d'une meilleure prise en charge des cancers du sang.

**4. INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE GESTION DES DOTATIONS**

*Articles 433-1 à 433-3 du règlement ANC N°2018-06*

Le fonds de dotation Fonds de recherche sur les cancers du sang (FRCS) a été constitué par une dotation initiale de 15 000 Euros du fondateur A.T.E.R.H.I.T. dont le virement a été effectué le 09/04/2024.

**1588 - FONDS DE RECHERCHE SUR LES CANCERS**  
**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**Du 19/01/2023 au 31/12/2023**

Suite à un appel à la générosité publique, des dotations consommables ont été versés par le public sur l'exercice 2023 pour un montant de 125 901Euros. Ces dotations ont été versés exclusivement sous formes de dons numéraires.

Le conseil d'administration n'a pas encore décidé, au 31/12/2023, l'affectation de ces 125 901Euros de dotations consommables.

**5. FAITS MARQUANTS et EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**6. PRINCIPES, REGLES, METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et procédures d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsqu'applicable à l'entité, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**7. RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES ET FONDS DEDIES**

La date de reconnaissance des donations en numéraire en résultat correspond à la date d'engagement du donateur de contribuer au fonds de dotation.

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

1588 - FONDS DE RECHERCHE SUR LES CANCERS  
**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

- subventions d'exploitation ;
  - contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
  - ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.
- Aucun fonds dédié n'est reconnu en l'absence d'affectation des dons à des projets définis.

### **Immobilisations financières**

#### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant

**ÉTAT DES AMORTISSEMENTS**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

### Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	15 000	15 000		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	
RENVOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Créances reçues par legs ou donations			

**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

**1588 - FONDS DE RECHERCHE SUR LES CANCERS**  
**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES**

**Du 19/01/2023 au 31/12/2023**

**ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)   à 1 an max. à l'origine   à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		6 600	6 600		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques   Impôts sur les bénéfices   Taxe sur la valeur ajoutée   Obligations cautionnées   Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>6 600</b>	<b>6 600</b>		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

**CHARGES À PAYER**

<b>CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 600
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>6 600</b>

# ENGAGEMENTS

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

**COMMENTAIRE**

Du 19/01/2023 au 31/12/2023

NEANT